

## Règlement de la ludothèque BU Éducation et BU Tampon

La ludothèque est un espace dédié au jeu et à l'apprentissage par le jeu.

### **RÈGLES DE PRÊT**

#### Durée du prêt

Chaque usager inscrit à la BU peut emprunter des jeux et les conserver 4 semaines.

Une prolongation est possible depuis le compte-lecteur, avant la date de retour initialement prévue.

Par respect pour les autres usagers, il est important de ne pas dépasser la date limite de retour.

#### Réservations

Les réservations de jeux sont autorisées. Le retrait des jeux réservés est possible dans les BU Éducation et Tampon uniquement.

#### Modalités d'emprunt et de retour

Le prêt et le retour s'effectuent à la banque d'accueil des BU Éducation ou Tampon (pas de retour dans la boîte extérieure ni dans les autres BU du réseau).

#### Jeu sur place

L'utilisation d'un jeu sur place (atelier ou jeu libre) fait l'objet d'un prêt sur la carte de l'utilisateur.

L'utilisation des jeux par les enfants est sous la responsabilité d'un adulte accompagnant.

#### État du jeu

Avant le prêt, l'état du jeu et son contenu sont contrôlés par un agent de la BU. Toute différence constatée par rapport au contenu indiqué sur la boîte doit être signalée au plus vite à l'équipe de la BU. Il est conseillé de vérifier chez vous les jeux empruntés avant de les rapporter. Au retour, le jeu est vérifié par l'équipe de la BU.

### **RESPECT DU MATÉRIEL**

En cas de perte de pièces, l'utilisateur s'engage à remplacer les éléments manquants.

En cas de dégradation ou de perte du jeu, le remplacement du jeu sera exigé.

En cas de non remplacement, une demande de remboursement sera émise par nos services.

Les jeux sont classés et rangés par catégorie, selon l'étiquette apposée sur le jeu (A4XX). Il est demandé de respecter ce classement lorsqu'on range un jeu après y avoir joué. En cas de doute, il est préférable de le remettre au bibliothécaire présent.

Les usagers doivent veiller à ranger correctement les jeux dans leur boîte, que ce soit sur place ou avant le retour des jeux empruntés.

Ce règlement a pour but de permettre un usage respectueux de la ludothèque.

En cas d'incident lié à l'utilisation des jeux, la responsabilité de la Bibliothèque ne peut être engagée.